Le parc du Sempin devrait ouvrir en 2025



Vue aérienne : à gauche, le moulin de Montfermeil, en haut, la ZAE de La Tuilerie ; le Parc descend depuis le Moulin vers la rue du Tir (non visible, à droite)

Le réaménagement de la plaine du Sempin est entré dans sa phase terminale. Nous rappelons que l'objectif était de restaurer et de sécuriser des milieux naturels en zone urbaine et de reconnecter le nouveau Parc du Sempin au Parc Jousseaume voisin.
Le groupe ECT est l'opérateur intervenant pour le compte de la SAFER, propriétaire du foncier. Cette opération a pu être réalisée en partie, grâce à la valorisation des terres extraites du tunnelier voisin du Grand Paris Express.

Chiffres Clés :

- **6 années d'aménagements et de travaux,**
- **23 hectares, dont 10 de milieux ouverts,**
- **8 ha d'espaces boisés,**
- **1400 m² de zone humide**

Lors de l'enquête publique en mars 2019, **Adequa** avait exprimé à cette occasion un certain nombre de demandes et notamment une plus forte explication des garanties mises en œuvre contre des risques éventuels d'éboulement.

Répondant à l'affirmation du dossier d'enquête publique selon lequel, « *Le diagnostic initial a déterminé que les enjeux les plus importants concernaient la stabilité des terrains, (…), la gestion des écoulements suite à la modification topographique, (…).*

Ces points ont été traités spécifiquement et démontrent :

- *Une stabilité des terrains assurée par le modelé prévu en phase définitive et une stabilité du casier en phase provisoire après adoucissement des pentes des talus intérieurs.*
- *Un impact nul sur les eaux souterraines (…). La compatibilité des terres excavées avec le fond géochimique du site du Sempin (…).* »,
-

l'association faisait valoir dans ses observations (voir l'article précédent) que « *la question reste ouverte avec l'annonce d'intempéries de puissances extraordinaires résultant du dérèglement climatique, sans doute de puissance supérieure au seuil «" 10 ans" » sur lequel se base l'étude* » et rapporte les propos d'un ancien élu selon qui « *la colline du Sempin est constituée de couches "en lasagne", successivement perméables puis imperméables et donc favorable à la création de sources ou en tout cas de cheminement plus ou moins contraints des flux* ». Le même « *fait part de son expérience et de sa connaissance des lieux et de leurs problématiques qu'il a eu à connaître en tant qu'élu, lorsqu'ont été réalisés les premiers comblements de galeries d'exploitation abandonnées*» et « *insiste sur les risques potentiels présentés par l'écoulement des eaux et "donne des exemples vécus allant à l'encontre des propos rassurants contenus dans le dossier*».

A l'époque, il n'avait pas été répondu à notre sollicitation.

Or, fin mai 2020, un épisode de chantier a suspendu les travaux du Parc du Sempin. Un glissement de terrain, circonscrit à l'intérieur de l'emprise privée, située à distance de toute habitation, a causé des dégâts matériels. En particulier une bande convoyeuse ayant pour but de transporter les terres issues d'un puits de tunnelier de la Société du Grand Paris (SGP) depuis le Montguichet, et de réduire ainsi le nombre de mouvements de camions dans la ville, était en cours d'installation et a été endommagée.

Adequa a pu obtenir auprès de l'aménageur ECT des informations sur la nature de cet éboulement.

« Cet évènement causé par des matériaux initialement en place est resté unique. Une campagne d'investigations géotechniques complémentaires afin de déterminer les mesures nécessaires pour la reprise des travaux a alors été mise en œuvre accompagné par un bureau d'études spécialisé.

Cela s'est traduit par trois types d'actions :

- des mesures de confortement au niveau du glissement : il est à noter qu'à l'issue du glissement la zone était dans un état de stabilité géotechnique. La solution retenue par le bureau d'études a été la mise en place d'une butée de pied pour permettre la réalisation du projet de remblaiement tel que prévu et pour conforter le talus.

- des mesures de sécurisation complémentaires du site : maintien d'une digue centrale au niveau du casier de réception des terres de tunnelier, mise en place d'un drainage dans le casier avec l'installation d'un géotextile perméable, mise en place d'inclusions verticales (pieux) au travers de la masse glissée.

- des mesures d'instrumentations du site. Les dispositifs en place à la fin du chantier seront conservés »

Adequa prend acte de ces dispositions qui tendent à répondre à celles de ses préoccupations qui concernaient la stabilité de l'ouvrage. Reste la question des eaux de ruissellement en cas d'épisode de fortes précipitations et le risque de saturation du réseau en bas de pente, vers le rond-point Montfermeil/Nast

Après la finalisation de quelques modelés, des entrées/sorties et la mise en place des plantations, **le parc devrait ouvrir en 2025 à une date qui reste à préciser.**